

Du quatre Août — an mil huit cent soixante-cinq, à huit heures du matin

N° 33

ACTE DE DÉCÈS de Marie Jeanne GRANON, femme de Joseph, Marie

le jour d'hui — à cinq heures du soir — profession —

d'aucune — âgée de cinquante-sept ans — née à Coulas

département du Var — domiciliée à La Garde

fils de Jean Joseph Granon vivant Cultivateur domicilié à Coulas

et de Jeanne Granon veuve de Jean Joseph Granon

sans profession domiciliée audit Coulas

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Moulon

âgé de cinquante ans, profession de vigneron, domicilié à La Garde

qui a dit être affrère du défunt, et par Louis Régis,

Maire, âgé de cinquante ans, profession de Cultivateur

domicilié à La Garde — qui a dit être cousin et frère du défunt

Et ont les déclarants, après l'insertion des deux témoins qui ont été présents

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Régis, adjoint délégué par

Monsieur le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Moulon

L. Régis

Du quatre Août — an mil huit cent soixante-cinq, à neuf heures du matin

N° 34

ACTE DE DÉCÈS de Charles Joseph DONNAT, Cultivateur

le jour d'hui — à trois heures du matin — profession —

d'agriculteur — âgé de cinquante ans — né à La Garde

département du Var — domicilié à La Garde

fils de Jean Étienne Henry DONNAT vivant Cultivateur domicilié à La Garde

et de Catherine DONNAT sans profession

domiciliée audit La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Moulon

âgé de cinquante ans, profession de vigneron, domicilié à La Garde

qui a dit être affrère du défunt, et par Louis Régis,

Maire, âgé de cinquante ans, profession de Cultivateur

domicilié à La Garde — qui a dit être cousin et frère du défunt

Et ont les déclarants, après l'insertion des deux témoins qui ont été présents

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Régis, adjoint délégué par

Monsieur le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Moulon

L. Régis

Du cinq Août — an mil huit cent soixante-cinq, à quatre heures du matin

N° 35

ACTE DE DÉCÈS de Charles, Magdelaine, Charles, Bonifay

le jour d'hui — à neuf heures du matin — profession —

d'aucune — âgée de vingt-huit ans — née à La Garde

département du Var — domiciliée à La Garde

fils de Jean Joseph, Marie Bonifay, vivant Agriculteur domicilié à La Garde

et de Anne Elane Joseph sans profession

domiciliée audit La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Moulon

âgé de cinquante ans, profession de vigneron, domicilié à La Garde

qui a dit être affrère du défunt, et par Louis Régis,

Maire, âgé de cinquante ans, profession de Cultivateur

domicilié à La Garde — qui a dit être cousin et frère du défunt

Et ont les déclarants, après l'insertion des deux témoins qui ont été présents

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Régis, adjoint délégué par

Monsieur le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Moulon

L. Régis

Du cinq Août — an mil huit cent soixante-cinq, à six heures du matin

N° 36

ACTE DE DÉCÈS de Louis Baptiste Tralov

le jour d'hui — à cinq heures du soir — profession —

d'aucune — âgé de sept ans — né à La Garde

département du Var — domicilié à La Garde

fils de Jean Laurent Tralov, vivant Agriculteur domicilié à La Garde

et de Agnès Tralov sans profession

domiciliée audit La Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Moulon

âgé de cinquante ans, profession de vigneron, domicilié à La Garde

qui a dit être affrère du défunt, et par Louis Régis,

Maire, âgé de cinquante ans, profession de Cultivateur

domicilié à La Garde — qui a dit être cousin et frère du défunt

Et ont les déclarants, après l'insertion des deux témoins qui ont été présents

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Régis, adjoint délégué par

Monsieur le Maire de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Moulon

L. Régis